CONSEIL GENERAL
DES HAUTS DE SEINE

SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 19 juin 2009

INTERVENTION RAPPORT 09.132
MARIE-CLAUDE GAREL

Monsieur le Président, Chers collègues,

Nous voterons pour ce rapport, mais je souhaite insister sur le fait que, même si cette création de mini-crèche est intéressante, devant la demande pressante des familles la moindre place créée compte, elle ne peut suffire pour répondre aux besoins connus dans notre département.

Ces besoins nécessitent que le département s'engage réellement dans une politique de création de places en crèches pour les enfants de moins de quatre ans et qu'il s'engage à participer au fonctionnement de toutes les structures d'accueil municipales ou associatives, sur une commune, par l'augmentation de sa prestation de service, afin de parvenir à la parité de financement entre la ville et le conseil général du coût moyen de fonctionnement d'une heure de crèche dont le coût est calculé tous les ans par la CAF pour tout le département.

Nous vous demandons donc que l'indexation se fasse sur la base des heures facturées comme le fait la Caisse d'Allocations Familiales et, non plus sur les seules heures de présence réelle des enfants.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à cette demande.